

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 005-2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS.

Présents : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame EL HAJOUI Rachida, Monsieur DADDA Mohamed, Mme MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame DA SILVA Alisson, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine et Mme SCHEYDER Mireille.

Excusés : Madame GOMEZ Elisabeth, Madame DIALLO Aminata, Madame SAINT-AMAUX Servane, Madame SINDAYIGAYA Marguerite et Monsieur JEGOU Serge.

Objet : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

L'instruction comptable M 14 prévoit que lorsque le compte administratif n'a pas été approuvé avant le vote du budget primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats.

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2021, les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement du Centre Communal d'Action Sociale sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. L'affectation deviendra définitive après le vote du compte administratif 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur l'affectation des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

➤ D'affecter provisoirement les résultats du Compte Administratif 2021 comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION 2020 DU BUDGET C.C.A.S.
(Extrait du compte de gestion)**

BUDGET CCAS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultats de l'exercice 2021	Résultats de clôture de l'exercice 2021
Investissement	247 129,82 €	0,00 €	14 600,64 €	261 730,46 €
Fonctionnement	108 760,06 €	0,00 €	124 687,86 €	233 447,92 €

✓ Affectation provisoire des résultats du compte administratif 2021 au Budget CCAS 2022 :

- <u>Recettes d'investissement</u> c/001 - excédent antérieur reporté	261 730,46 €
- <u>Recettes de fonctionnement</u> c/002 - excédent antérieur reporté	233 447,92 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.